

GESTION

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE A L'ANNÉE

HONORAIRES TTC DE LOCATION	A la charge du locataire	A la charge du propriétaire
Organisation des visites	EUR 3 / m ²	EUR 3 / m ²
Constitution du dossier	EUR 2 / m ²	EUR 2 / m ²
Rédaction du bail	EUR 3 / m ²	EUR 3 / m ²
Etablissement de l'état des lieux	EUR 3 / m ²	EUR 3 / m ²
TOTAL TTC	EUR 11 / m²	EUR 11 / m²

Gestion locative (location à l'année) : les honoraires sont de 8.33% HT, soit 10 % TTC maximum du loyer. Facturation mensuelle.

Location baux commerciaux : 25 % TTC du loyer annuel hors charges.

HONORAIRES DE LOCATION SAISONNIERE

Tout type de mandat.

Honoraires location saisonnière : 20% HT, soit 24 % TTC maximum du prix présenté (frais de remise en état et prestation de services non inclus).

Frais de dossier à la charge du locataire : 10% HT, soit 12% TTC.

TRANSACTION

Tout type de Mandat de vente : 5% HT maximum sur le prix de vente, soit 6% TTC à la charge du vendeur.

Mandat de recherche : 5% HT maximum sur le prix de vente, soit 6% TTC à la charge de l'acquéreur.

Le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par SARL PENINSULA HOME MANAGEMENT en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

PROPERTY MANAGEMENT

Un devis vous sera proposé sur demande après une visite, un audit de votre propriété, de vos besoins, et des types de services requis.